

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 3 février 2021

1er Vice-Président:	M. Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Murat	KARAKAS
	M. Benoît	RUCHET
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 février 2021 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, entrée principale)

L'ordre du jour annoncé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

- 2.1. de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire ;
- 2.2. de M. François Pochon (PLR), démissionnaire ;
- 2.3. de Mme Marlise Rebetez (UDC), démissionnaire ;
- 2.4. de Mme Caroline Buff (PLR), démissionnaire.

3. Nominations

- 3.1. d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. François Pochon (PLR), démissionnaire ;
- 3.2. d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire.

4. Communications du bureau, notamment :

- 4.1. relative au déroulement de la séance du 3 février 2021 ;
- 4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder et consorts : « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux ». (Date de la commission : mardi 16 février 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Joe Filippone : « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable ». (Date de la commission : mardi 9 février 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

- 6.1. relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020.

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ». (Rapp. M. Olivier Müller) ;
- 8.2. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Ruth Bär : « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux ». (Rapp. M. Sébastien Giovanna) ;
- 8.3. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit ». (Rapp. M. Sébastien Giovanna) ;
- 8.4. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Müller : « Pour la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire ». (Rapp. Mme Tanya Bonjour) ;
- 8.5. sur la prise en considération ou non de de la motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux ? ». (Rapp. M. Mario Gori) ;
- 8.6. sur le préavis No 23/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;
- 8.7. sur le préavis No 26/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum. (Rapp. M. Tal Luder) ;
- 8.8. sur le rapport-préavis No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les

cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». (Rapp. M. Yanick Hess) ;

- 8.9. sur le rapport-préavis No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail). (Rapp. M. Jonathan Al Jundi).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1. No 28/2020 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune. (Date de la commission : lundi 8 février 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 9.2. No 01/2021 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel (Date de la commission : mercredi 10 février 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

10. Rapports-préavis de la Municipalité

- 10.1. No 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé « Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Date de la commission : lundi 8 février 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

11. Rapport de la Municipalité

- 11.1. No 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux (Date de la commission : lundi 15 février 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

12. Développement des motions et des postulats

13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

14. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le premier Vice-président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le premier Vice-président

Chers collègues, comme vous l'avez appris je remplace notre Président du Conseil M. Angelo Giuliano pour la séance de ce soir.

M. Giuliano se réjouissait de nous retrouver pour cette première séance de l'année civile 2021 une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités cantonales et fédérales.

Actuellement en quarantaine suite à une décision des services du médecin cantonal, M. Angelo Giuliano m'a chargé de vous faire part de ses meilleures salutations. Je tiens à le remercier très chaleureusement pour toute l'aide précieuse qu'il m'a apporté pour la préparation de ma présidence de ce soir, prise au pied levé. En espérant que vous vous montrerez indulgent face à ma prestation de ce soir.

Je salue nos conseillers municipaux ; je salue également Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, le public n'étant pas autorisé à assister à cette séance, à l'exception des personnes ayant un intérêt professionnel.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 77 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

81 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Boulat Zenia, Bühler Anne-Lise, Grangier Carole. MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Bruno Femia, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Patrick Gognuz, Alain Imhof, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Daniel Meillaud, Frank Peters, Christophe Privet, Rimaz Roland.

Absent non excusé : M. Kastriot Ramiqi

Absent : M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et vous remercie par avance de votre concision au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

M. le premier Vice-président

Avant d'attaquer l'ordre du jour, je souhaiterais m'assurer que tout le monde a bien reçu par voie électronique le rapport correct concernant le préavis n° 31/2020, qui sera abordé au point 8.9 de l'ordre du jour. Vous aurez en effet remarqué que l'enveloppe papier contenait un ancien rapport sur un objet déjà voté lors de la séance de décembre 2020.

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de prendre connaissance du rapport correct communiqué hier par le président du conseil et également disponible en version « papier » à l'entrée de la salle, les huissiers peuvent encore distribuer ce document à celles et ceux qui se manifestent.

Malgré cette erreur dans l'enveloppe en version papier, je considère, en accord avec le président, que cet objet peut être valablement abordé et voté ce soir, sans avoir à recourir à la lecture de l'entier du rapport par le président-rapporteur de la commission. Je vais toutefois soumettre cet aspect au vote lors du point 8.9 de l'ordre du jour.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 3 février 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2020

M. le premier Vice-président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de décembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le PV du 16 décembre 2020, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1. de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire ;

2.2. de M. François Pochon (PLR), démissionnaire ;

2.3. de Mme Marlise Rebetez (UDC), démissionnaire ;

2.4. de Mme Caroline Buff (PLR), démissionnaire.

M. le premier Vice-président

Les courriers de démission de Mmes Gaillet et Rebetez, et de M. Pochon ont été lus lors de la séance de décembre 2020, quant à celui de Mme Buff, il vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Madame Rima Assaf, en remplacement de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire; Monsieur Romain Miceli, en remplacement de M. François Pochon (PLR), démissionnaire; Monsieur Eric Blazquez, en remplacement de Mme Marlise Rebetez (UDC), démissionnaire; Madame Tina Fattet, en remplacement de Mme Caroline Buff (PLR), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie Mmes Assaf et Fattet et MM. Miceli et Blazquez de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Madame Rima Assaf, Madame Tina Fattet, Monsieur Romain Miceli et Monsieur Eric Blazquez sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le premier Vice-président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1. d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. François Pochon (PLR), démissionnaire ;

M. le premier Vice-président

Pour le remplacement de M. Pochon, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR à l'honneur de vous proposer la candidature de M. Benoît Ruchet

M. le premier Vice-président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Benoît Ruchet tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Ruchet vous êtes élu membre de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2. d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire.

M. le premier Vice-président

Pour le remplacement de Mme Prisca Gaillet, y a-t-il une proposition du groupe socialiste ?

M. Nicolas Büchler (SOC)

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Olivier Raduljica.

M. le premier Vice-président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Olivier Raduljica tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Raduljica vous êtes élu membre suppléant de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

4.1 relative au déroulement de la séance du 3 février 2021;

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;

- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder et consorts : « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux ».
(Date de la commission : mardi 16 février 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence PLR : M. Pierre-André Spahn

Membres : MM. Olivier Blanc, Sébastien Giovanna, François Grand, Anthony Huys, Tal Luder, Michael Samuelian, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp

M. le premier Vice-président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Joe Filippone : « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable ».
(Date de la commission : **lundi 15 février 2021, à 19 h. 00**, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence VERTS : M. Florian Chiaradia

Membres : MM. Jonathan Al Jundi, François Cardinaux, Joe (Joseph) Filippone, Mario Gori, Vincent Haldi, Tal Luder, Michel Posternak, Ganes Thiyagaraja, Lionel Winkler

M. le premier Vice-président

J'attire votre attention sur la date de la séance de commission, qui a été modifiée par rapport à ce qui est inscrit dans l'ordre du jour

M. le premier Vice-président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le premier Vice-président

J'ai 4 courriers à vous communiquer :

1. Le premier est une pétition, daté du 10 décembre 2020 concernant le bâtiment sis à la Route des Colondalles 85 et émane d'un groupement de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux:
Lecture ^{annexe 1}

La liste de signataires comporte 14 signatures, la première personne signataire étant Mme Danièle Besson.

2. Le second courrier est le courrier de démission de Mme Caroline Buff, qui a été remplacée ce soir : Lecture ^{annexe 2}
3. Le 3ème courrier est un mail de Madame et Monsieur Isabelle et Daniel Beier et concerne la route de Sonzier 20 ainsi que les conditions de circulations dans les secteurs de Chernex et de Sonzier : Lecture ^{annexe 3}
4. Le dernier courrier de Mme Yolanda LO GATTO, concerne la société Briod SA à Clarens. Lecture ^{annexe 4}

Tous ces courriers seront comme d'habitude joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020.

M. le premier Vice-président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020.

La municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à ces communications ou d'autres communications à faire

Relative à l'organisation des journées à ski des écoliers montreusiens pour la saison 2020-2021

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Suite au vote d'une résolution par le Conseil communal concernant l'organisation des journées à ski des écoliers montreusiens aux Rochers-de-Naye, une rencontre a eu lieu entre les entités concernées et des représentants de la Municipalité. Il a été convenu que les écoles privilégieront les infrastructures communales ou bénéficiant d'un soutien communal, à savoir la station des Rochers-de-Naye, la « cabane militaire » de Bretaye et le chalet Les Esserts à Leysin. Partant, les journées à ski ont été organisées comme suit :

37 journées d'activités hivernales (ski, raquette, patin à glace, tobogganning) ont été programmées entre le 19 janvier et le 11 mars 2021. Les élèves qui se rendent à Leysin se restaurent à midi au chalet Les Esserts, les élèves se rendant à Villars-Bretaye font de même à la « cabane militaire ». Les repas et pique-niques sont préparés par le cuisinier des camps de ski. Les élèves se rendant aux Rochers-de-Naye prennent leur pique-nique, et celui-ci est agrémenté d'une soupe servie par le restaurateur dans la salle idoine.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Je vous informe que la Municipalité prendra contact prochainement avec les chefs de groupe, afin de recréer ou de remettre en service la commission consultative concernant le 2m2c et qu'une séance sera organisée prochainement.

Relative à l'avancement des travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité désire informer le Conseil communal sur l'avancement des travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset, qui ont peu avancé à ce jour.

Depuis le démontage des passerelles, l'activité a été très faible sur ce chantier complexe, ce qui a engendré des interrogations des différents observateurs.

La finalisation du dimensionnement des pieux, lesquels constituent la base pour l'ensemble des infrastructures portuaires à mettre en place, a réservé quelques surprises liées au fond lacustre constitué de vases dont les profondeurs sont très variables.

En effet, un quart des pieux de guidage des nouveaux pontons flottants prévus sont particulièrement délicats à assembler et à mettre en place à cause de l'épaisseur de vase présente au fond du port, qui atteint localement 5 mètres d'épaisseur à un endroit qui cumule déjà la plus grande hauteur d'eau et l'amarrage des bateaux les plus lourds. Ce triple effet combiné nécessite la mise au point de pieux hors normes spécialement massifs et longs et de fait particulièrement complexes à assembler. Ce contretemps a malheureusement empêché l'exécution des pieux en 2020 comme initialement prévu. Le service des travaux publics travaille très activement avec les mandataires pour trouver des solutions afin de respecter les délais annoncés. Aujourd'hui, les phases de travaux sont ajustées au mieux dans le but de respecter lesdits délais. A noter que le bureau spécialisé, mandaté pour l'ensemble de la conception du port, a effectué un dimensionnement initial de ces éléments avec des hypothèses basées sur d'autres expériences et avec les informations à disposition sur le fond lacustre, mais qui se sont avérées malheureusement trop optimistes. Une meilleure anticipation dudit bureau, avec des levés du fond lacustre effectués plus tôt auraient certainement permis d'avancer la préfabrication des pieux et d'être ainsi plus en phase avec la planification annoncée. Ces adaptations engendreront des coûts supplémentaires qui devraient pouvoir être pris en charge par le poste divers et imprévus du préavis No 29/2018, voire en partie par nos mandataires.

En ce qui concerne la nidification des oiseaux aquatiques, point qui faisait notamment partie du recours déposé par Helvetia Nostra contre ce projet, une séance a eu lieu tout dernièrement avec le canton (DGE-BIODIV) et un ornithologue, mandaté spécialement sur demande d'Helvetia Nostra et le canton, pour adapter avec précision les étapes des travaux afin de respecter les contraintes liées à la nidification. Le suivi par le biologiste a aussi été renforcé avec des visites sur site beaucoup plus

fréquentes, ceci afin de porter une plus grande attention à cette problématique durant cette période délicate du chantier. Des discussions sont d'ailleurs actuellement en cours avec Helvetia Nostra à ce sujet.

A ce jour, nous pouvons donc confirmer qu'il sera possible d'accueillir une bonne partie des navigateurs dans les délais, soit entre fin mars et début avril, toutefois quelques interventions nécessaires seront encore en cours.

La Municipalité de Montreux ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal, ainsi que les navigateurs, au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène » de M. Tal Luder

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Un parc solaire novateur à la Foge » de M. Romain Pilloud

1 interpellation a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 13 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Montreux Pass, ça ne passe pas ! » de M. Tal Luder

M. le premier Vice-président

Conformément à l'article 108 alinéa 2 de notre règlement, est-ce que 5 conseillers appuient cette interpellation ?

L'interpellation sera développée au point 13 de l'ordre du jour

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ». (Rapp. M. Olivier Müller) ;
--

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

La séance s'est déroulée le 3 décembre 2020 et j'aimerais communiquer qu'entre le 3 décembre et ce soir, il y a eu un communiqué de presse de police Riviera le 21 janvier 2021 qui présentait son nouveau concept de police de proximité.

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR ne soutiendra pas la prise en considération de cette motion, même si elle est transformée en postulat.

Dans les faits, nous ne pouvons occulter le sentiment d'insécurité grandissant à Clarens. Le ressenti se comprend et nous devons trouver des pistes pour apaiser les peurs et les craintes.

Heureusement, et comme évoqué par l'ASR le 1er septembre, Police Riviera a élaboré une stratégie permettant de prévenir et réprimer les nuisances sonores. Depuis le début de cette année, le Service de Police de l'ASR a élaboré un nouveau concept sécuritaire de proximité sur le territoire de la Riviera qui rassurera certainement nos concitoyens par les 3 axes mis en place :

- Améliorer la visibilité du personnel ASR pour augmenter le sentiment de sécurité ;
- Promotion de l'interculturalité ;
- Partenariat avec la prévention et la jeunesse ;

La sécurité est l'affaire de tous, pas uniquement des forces de l'ordre.

Nous pouvons et devons améliorer le sentiment de sécurité en visant ces 3 axes, que nous soyons éducateur, enseignant, travailleur social hors murs, ou tout simplement citoyen.

M. Olivier Blanc (les Verts)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Je noterai d'abord que M. Luder évoque, dans le titre de sa motion, devenue postulat, un « plan de sécurisation et de pacification » du domaine public. On se demande si Montreux est en guerre.

En fait, M. Luder ne semble pas le penser, puisqu'il parle, dans le développement, de « la lassitude de nos concitoyens face aux divers actes d'incivilités, aux déprédations ou à la pollution sonore, voire même à la criminalité qu'ils subissent à Montreux ».

S'il ne faut bien sûr pas prendre à la légère les incivilités, les déprédations et la pollution sonore, on ne doit pas non plus les confondre avec des faits de guerre.

Cela étant, force est de constater que le rapport de la commission et la note de l'ASR qui y est annexée fournissent toutes les informations utiles au sujet des préoccupations du motionnaire. En substance, la situation n'est pas aussi effrayante que dépeinte par le motionnaire et les mesures nécessaires sont prises.

Le rapport de commission, très fouillé, constitue en soi une réponse au postulat. Un rapport supplémentaire n'apporterait rien de plus.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert·e·s vous invite, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre est partagé sur cette proposition. En effet fondamentalement, il nous semble qu'il s'agit d'abord d'une demande qui devrait être déposée à l'association sécurité Riviera.

Soit par M. Luder lui-même, car sauf erreur il fait partie des membres, soit par la délégation montreuusienne, plus largement.

Pour rappel, c'est cette démarche que notre collègue de Montreux Libre, Alexandre Staeger, avait privilégiée concernant l'insécurité aux abords de la gare de Montreux.

Son intervention a eu un effet, puisque, pour y répondre, Sécurité Riviera a mis en place des patrouilles de police aux heures de pointe avec un certain effet.

Nous reconnaissons l'importance de rendre la Municipalité plus sensible aux problèmes de sécurité et d'incivilités, car le fait que cette tâche soit déléguée aujourd'hui à un organisme supra communal a forcément pour conséquences d'éloigner les questions qui se posent sur la sécurité de Montreux, Clarens et le reste du territoire.

Le seul fait que cette commission ait pu discuter avec le chef de sécurité Riviera est une bonne chose. Les votes de notre groupe seront partagés sur la prise en considération de la motion transformée en postulat.

Je vous remercie de votre attention.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Les explications des dispositifs policiers mis en place ces dernières années et présentés par l'ASR ont permis de montrer que beaucoup de choses étaient déjà réalisées aujourd'hui.

La mise en place de vidéo-surveillances a démontré ses effets très limités à de très nombreux endroits. Dissuadant temporairement certaines formes de délinquance, la vidéo-surveillance ne fait souvent que la déplacer sans la résoudre. Pas sûr que le sentiment de sécurité soit non plus renforcé en surveillant en permanence nos citoyennes et citoyens.

La commission a permis également de démontrer le travail important, indispensable même, du TSHM, et les discussions ont démontré qu'à l'avenir, il sera peut-être nécessaire de renforcer ce poste.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à l'unanimité à refuser cette motion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Monsieur le président-rapporteur pour son document fourni sur cette commission qui a duré 4 heures et qui au moins aura eu le mérite de pouvoir laisser chacun s'exprimer et poser ses questions puisque, apparemment, il y avait pas mal de préoccupations.

Pour ma part je vais soutenir mon objet, c'est la moindre des choses, pour que nous puissions avoir un rapport qui concerne plus spécifiquement Montreux.

En tant que troisième ville du canton, avec un tourisme et une activité qui ne sont pas semblables aux autres communes de la Riviera, sauf peut-être Vevey, je pense qu'un rapport qui établit les mesures dynamiques que la Municipalité pourrait prendre dans tous le catalogue que la police met à disposition pour la commune en tant que client, serait tout de même une bonne information.

Ce qui me fait peur ou m'inquiète, c'est qu'à l'avenir, à force de centraliser toutes les forces de police, nous nous retrouvons sans aucune autonomie et souveraineté par rapport à notre territoire.

Nous serons traités avec la même police, les mêmes prestations quelle que soit la taille de la commune et au lieu d'agir lorsqu'un problème survient, je préférerais avoir un plan qui prévient les agissements et qui soit permanent, c'est pour cela que j'ai déposé ce postulat.

Maintenant, concernant le TSHM, je ne suis pas du tout convaincu du fait de devoir renforcer ce poste, certains envisagent peut-être de le doubler, et j'aimerais rappeler qu'il y a douze à vingt jeunes problématiques qui bénéficient des prestations de ce TSHM qui coûte à la collectivité CHF 230'000.- par année, ce qui fait presque ¼ de million. Tout cela pour vingt personnes problématiques, dont le premier partenaire ne

devrait pas être le TSHM, mais plutôt les travailleurs sociaux intramuros qui s'appellent les parents.

A force de laxisme et de complaisance, nous mettons à chaque fois une couche de plus pour aider un petit groupe qui cause des problèmes au lieu de discuter un peu plus frontalement et directement en leur demandant de vouloir changer

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir cette motion transformée en postulat.

M. Olivier Müller (PLR)

En conclusion, c'est par 6 NON, 3 OUI et 1 abstention que la commission vous recommande de ne pas prendre en considération la motion transformée en postulat de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanent du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion transformée en postulat à la majorité moins 7 OUI et 2 abstentions.

8.2. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Ruth Bär : « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux ». (Rapp. M. Sébastien Giovanna) ;

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Merci de me permettre de prendre la parole.

Merci aussi au président de la commission pour l'excellent rapport. C'était une commission très intéressante avec des informations détaillées et complétées par les responsables des espaces verts de notre commune, Messieurs Patrick Aubort et Bertrand Nanchen.

Nous avons pu constater qu'il y a une réelle et forte demande de la population pour les jardins potagers et que l'offre de 47 jardins à Montreux est depuis des années insuffisante. Même si Montreux a moins de terrains appropriés à sa disposition par rapport à d'autres communes comparables, les représentants de la Municipalité ont affirmé qu'il y a une volonté de trouver des réponses pour le développement des espaces nécessaires pour la création de tels potagers. Ceci aussi comme réponse à la pétition des habitants de Clarens avec 692 signatures, à la volonté cantonale de promouvoir des jardins et la biodiversité au cœur des villes et villages ainsi qu'à l'objectif de la certification de « VilleVerte Suisse ».

Nous nous réjouissons de la volonté et des efforts de la Municipalité et l'encourageons avec cette motion qui a été acceptée par 9 oui et 1 abstention en commission.

J'espère que les conseillères et conseillers sont d'accord avec la conclusion de la commission et suivront leur acceptation. Merci pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre sera partagé sur cette question, mais nous sommes unanimes sur les 3 points suivants :

1. La mise en place et surtout l'entretien de jardins ou potagers familiaux ne doit dans aucun cas absorber des ressources importantes de notre service Voirie et Espace

verts VEV. Je cite, d'après le site web de la commune, quel est le rôle de ce service:

"Voirie est Espaces Verts - VEV

Section voirie :

- *Entretien des routes, chemins, sentiers, quais*
- *Collecte, gestion et recyclage des déchets valorisables*
- *WC publics et fontaines, rives du lac, cours d'eau, drainages*
- *Pose des oriflammes et drapeaux festifs*
- *Présidence du groupement de Gestion des Déchets des 10 communes de la Riviera (GEDERIVIERA)*

Section espaces verts :

- *Etablissement horticole, cultures, production de fleurs coupées et de plantes en pots*
- *Entretien des parcs et des espaces verts*
- *Entretien des terrains de sports et places de jeux*
- *Entretien des arbres d'avenues*
- *Entretien des cimetières*
- *Police des inhumations*
- *Autorisations d'abattages"*

Montreux Libre s'opposerait à cette motion s'il fallait élargir le cahier des charges de ce service. Nous pourrions nous attendre à ce que les personnes intéressées par ces activités s'engagent formellement de leur côté.

J'ai moi-même, depuis toujours, une grande passion pour le jardinage, mais c'est du travail. Lorsque les exploitants de ces jardins se lasseront, en aucun cas les services communaux ne devraient reprendre leur tâche.

2. Nous savons qu'il existe déjà des règles d'utilisation claires pour les jardins familiaux, mais à notre avis il faudra également des règles claires pour l'attribution des jardins.
3. Montreux Libre souhaite également encourager les propriétaires privés à mettre à disposition des terrains, en toute simplicité. A Brent, par exemple, c'est le cas, on partage sans en faire une affaire politique (je le dis avec un sourire).

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Une majorité du groupe PLR est dubitatif quant au bienfondé et au contenu de la motion, tant sur le fond que sur la forme, et refusera la prise en considération de la motion.

En voici quelques raisons :

Tout d'abord, l'argument expliquant pourquoi les Verts reviennent avec le même sujet après le refus de 2016 ne convainc pas. Pour rappel, le postulat de 2016 de Mme Saito avait été refusé au motif que la demande n'était pas prouvée. Dans la pétition de Clarens 2020, les jardins potagers ne constituent qu'un seul sujet parmi 7 autres points, si bien qu'il est difficile de quantifier la réelle demande. Dans le rapport de commission, par contre, nous apprenons qu'il y aurait 23 demandes en attente pour

des jardins. Est-ce que 23 demandes de particuliers dans une commune de plus de 26'000 habitants atteste d'une réelle demande en la matière ? Est-ce que l'intérêt privé de 23 personnes est prépondérant dans la pesée globale des intérêts par rapport à l'intérêt public évident à garder des parcelles en ville pour d'autres affectations, notamment des parcs publics ou des places de jeu ? Nous ne le pensons pas.

Ensuite, sur le fond de la motion et étant donné le caractère écologique de la motion, nous nous sommes permis, comme c'est notre bon droit démocratique, de solliciter l'avis de spécialistes en la matière, en l'occurrence nous nous sommes tournés vers les membres de la section des Vert-Libéraux de Montreux. L'échange était fructueux, si j'ose dire, et il en ressort que les Verts Libéraux partagent notre point de vue, qui est le suivant :

Sur le principe, le groupe PLR n'est pas opposé aux jardins familiaux et aux plantages et reconnaît que la motion présente des aspects positifs, par exemple le fait que des plantages peuvent représenter des lieux d'éducation pour les enfants. Sur ce point, l'idée de favoriser des jardins communautaires à proximité des écoles ou en complément à des places de jeux, et surtout pas en remplacement de celles-ci, nous semble être acceptable.

En revanche, certains aspects présents ou absents de la motion sont jugés problématiques.

Le rapport souligne que l'élément de proximité entre le domicile et le jardin est fondamental, le jardin doit être le plus proche possible du domicile. Comme le relève le rapport, il ne reste que peu de parcelles disponibles dans le bas de la commune, c'est-à-dire au centre-ville. Afin de sauvegarder ces parcelles, il nous paraît très important de préserver au centre une zone de non-entrée en matière, ou d'exclusion pour des affectations à des jardins familiaux. En effet, s'il y a effectivement des aspects favorables à verdir les centres villes, de prime abord, les espaces verts propriétés de la commune situés au centre-ville devraient par principe être alloués à un usage commun, tels que parcs publics, jardins d'enfants, mais ne devraient pas faire l'objet de jardins familiaux. L'existence d'une zone d'exclusion au centre-ville n'est pas mentionnée dans la motion, cela nous semble cependant indispensable. Pour ces jardins familiaux, ceux-ci devraient donc être à notre avis situés plutôt sur les hauts de Montreux. Le territoire de Montreux n'est pas celui de Lausanne ni de La Tour-de-Peilz et la comparaison faite en commission nous paraît peu opportune. A Montreux, en quelques arrêts de MOB ou de bus VMCV, voire même à pied, nous sommes tout de suite à la campagne et il nous semble infiniment plus logique de créer des jardins familiaux à ces endroits-là et à proximité de lignes de transports publics, plutôt qu'au centre-ville.

La motion explique encore qu'il faudrait dédier des surfaces appropriées à la création de ces jardins, ce qui posera inévitablement des problèmes en cas de changement d'affectation. Pour le PLR, la mention du caractère provisoire de l'affectation de la parcelle à des fins de jardins familiaux ou plantage est essentielle. Ce caractère provisoire n'est cependant pas clairement ancré dans la motion. Il s'agit ainsi d'éviter absolument ce qui est par exemple en train d'arriver à Morges où la Commune a aménagé une zone pour potager sur une parcelle communale mais va devoir supprimer 42 des 126 potagers pour permettre l'extension prévue du Collège de Chanel. Ceci a été relayé dans l'article du 24 heures en ligne du 20.07.2020 et le président de l'Association des Jardins familiaux de Morges avait alors affirmé dans l'article, je cite : « *Une partie de nos membres va donc passer d'un joli potager de 50 ou 100 m2 à une surface ridicule où ils ne pourront pas installer quatre chaises et aménager une pergola. Il n'est déjà pas facile de devoir dire à des gens de déménager, mais dans ces conditions on refuse simplement de le faire.* ». A ma connaissance, en décembre, il y avait toujours blocage. Ce cas morgien n'est évidemment pas un

exemple à suivre, la motion telle que proposée ce soir ne nous semble pourtant pas contenir les éléments suffisants pour éviter ce cas de figure.

Ensuite, le groupe PLR est fermement opposé au point 4) des conclusions de la motion, qui concerne le fait d'intégrer des jardins familiaux et/ou plantages de manière systématique lors de la planification de nouveaux quartiers d'habitation. Chaque parcelle est différente, chaque construction est différente et chaque projet doit pouvoir garder sa liberté, sa marge de manœuvre et ses spécificités. Il nous semble totalement inopportun de vouloir obliger tous les propriétaires des futurs bâtiments à garantir l'existence de jardins qui, peut-être, ne se prêteront tout simplement pas aux conditions du lieu ou seront même impossibles à réaliser. Le bon sens doit primer ! Il nous semble en outre que cette proposition va à l'encontre du principe cardinal de la nouvelle LAT 2014 qui consiste à une densification des surfaces urbanisées et au développement du milieu bâti vers l'intérieur. Sur cet aspect juridique aussi, la motion nous paraît problématique.

Finalement, concernant la forme de la proposition, le groupe PLR regrette qu'une fois de plus, les Verts soumettent leur proposition par voie de motion sans entrée en matière possible pour une transformation en postulat. Au groupe PLR, il est certain qu'un postulat aurait engendré plus d'avis favorables à l'égard de la proposition. Puisqu'il en est encore temps, peut-être que la motionnaire souhaite ce soir encore transformer sa motion en postulat ?

Au final, la majorité du groupe PLR s'opposera à la prise en considération de la motion.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

La motion demande, concrètement, de conduire une étude pour évaluer la situation. Nous ne demandons pas directement d'établir des faits, mais d'étudier les possibilités. Par rapport à l'intérêt pour des parcelles de jardins potagers, la demande est là depuis des années, malgré le fait qu'il n'y ait aucune publication sur le site internet de la commune. Le président de la commission m'avait demandé comment il était possible de prendre contact avec le président de l'association, ce qui est très difficile parce qu'il faut vraiment faire des recherches pour pouvoir le contacter et, malgré cela, il reçoit chaque année de nombreuses demandes pour obtenir un jardin.

Actuellement, il doit refuser à peu près 15 demandes par année et il y a 23 demandes en attente, malgré les nombreux partages de parcelles. Je veux encore ajouter un point, dans la motion, il y avait vraiment l'idée de laisser la possibilité d'avoir des potagers et pas de créer de grands espaces avec des pergolas destinées à des grillades et des fêtes de famille. C'est vraiment une proposition pour être proche de la nature, laisser la possibilité à la population de pouvoir jardiner et de répondre à une forte demande.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlons de plantages, cela est vague ! Pourquoi ne pas s'inspirer des incroyables comestibles et utiliser les bacs à fleurs et autres bordures fleuries, qui sont très présents dans notre commune, dans tous les quartiers ?

Je prends comme exemple la rue du Port à Clarens où j'ai habité quelques années et où systématiquement les enfants arrachaient les fleurs. Le fait de leur demander de cultiver ces bacs permettrait à la fois d'avoir quelque chose à manger, ils les respecteraient plus et cela leur apprendrait la difficulté de travailler la terre. Il y a aussi, comme dans d'autres villes, la possibilité de poser des bacs qui peuvent être démontés à n'importe quel moment pour cultiver quelques légumes, il suffit d'un mètre carré pour cultiver beaucoup de choses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre note que la commission a accepté la prise en considération de la présente motion intitulée "Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux" par 9 voix et 1 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 46 OUI, 28 NON et 4 abstentions.

8.3 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit ». (Rapp. M. Sébastien Giovanna) ;

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe PLR est partagé sur ce point. Si la prise en considération venait à être retenue, la question des véhicules prioritaires devrait absolument être traitée, tout comme le report du trafic sur d'autres axes qui resteraient à 50 km/h. Le cadastre du bruit devra être établi, en lien ou non du nouveau PACom. Et si nous attendons d'avoir un document finalisé de notre futur Plan d'affectation communal pour le faire, notre postulant risque d'attendre encore un moment.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
En août 2019, la Municipalité de Montreux a souhaité que notre ville soit sur le devant de la scène médiatique concernant les phases de tests de zones 30km/h nocturnes. Un an et demi plus tard, force est de constater que ce souhait n'est pas vraiment exaucé. Alors certes, des mesures administratives sont en cours, et nous attendons toujours les résultats de l'étude d'assainissement du bruit routier sur le domaine communal, et dont le crédit avait pourtant été voté en 2015, à la quasi-unanimité du Conseil de l'époque.

Les zones 30km/h nocturnes représentent pourtant une belle occasion, peu coûteuses de surcroît, d'améliorer la qualité de vie et de sommeil de notre population. Il s'agit d'un réel enjeu de santé publique, et nous souhaitons que les embuches administratives rencontrées puissent être levées rapidement.

Par ailleurs, et comme le Tribunal Fédéral l'a récemment confirmé, il est également possible de mettre en œuvre des limitations de vitesse nocturnes à titre de tests, limitées dans le temps, mais permettant d'effectuer des mesures qui s'avèreront dans tous les cas indispensables.

Ainsi, notre groupe estime qu'il est temps de passer la seconde vitesse et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour présenter un rapport à notre Conseil sur le sujet en titre.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC refusera à l'unanimité de prendre en considération ce postulat. En effet, comme cela a été dit, une procédure est déjà en cours pour compléter le cadastre du bruit. Nous ne voyons pas l'utilité d'avoir un rapport qui viendrait, avant, pendant ou après et qui nous dirait, nous transmettrait, la même information que les conclusions municipales. Je vous demande, vu les forces politiques en jeu et le débat, d'envoyer directement les scrutateurs pour faire le décompte des votes et ne pas se tromper.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Après ces échanges intéressants, la commission est passée au vote et en conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre note que la commission a accepté la prise en considération du présent postulat par 6 voix contre 4.

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 41 NON, 35 OUI et 2 abstentions.

8.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Müller : « Pour la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire ». (Rapp. Mme Tanya Bonjour) ;

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Chères et chers conseillères et conseillers communaux,

Benjamin Franklin disait : « *En ce monde rien n'est certain, à part la mort et les impôts.* ».

Si Benjamin Franklin était un montreusien vivant en 2021, il aurait sans doute déclaré « *En ce lieu, rien n'est certain, à part la mort, les impôts et l'aménagement du territoire* ».

Ce soir nous allons décider si nous considérons que l'aménagement de notre territoire est un sujet communal dont l'importance est similaire à la gestion, aux finances, aux recours en matière d'impôts et à la communication et organisation du conseil.

Ce soir nous allons décider si nous souhaitons apporter plus de cohérence, plus de compétence et plus de stabilité dans nos décisions en matière d'aménagement du territoire.

Ce soir nous allons décider si nous voulons nous doter d'un outil adéquat et performant nous permettant d'être à la hauteur des importantes obligations légales qui nous incombent.

Pour ma part, et vous vous en doutez, il est clair que la réponse à ces trois questions est un grand OUI. J'ai choisi de proposer de modifier le règlement du conseil communal par le biais d'une motion, c'est-à-dire un texte rédigé en termes généraux, et non pas par un projet de règlement déjà tout écrit, ceci afin de permettre le débat et l'échange d'idées en cas de prise en considération de la motion. M'étant encore entretenu cet après-midi avec la Direction générales des affaires institutionnelles et des communes du canton de Vaud, je confirme que dans le cas spécifique d'une modification d'un règlement, la voie du postulat n'a pas de sens. Ce soir, ne nous y

trompons pas, nous ne votons que sur le principe d'une commission permanente, et pas encore sur les articles du règlement qui concerneront cette commission. Afin que les futures conseillères et conseillers communaux montreusiens n'oublient pas qu'en plus de la mort et des impôts, il y a aussi l'aménagement du territoire, le groupe PLR soutiendra en majorité la prise en considération de cette motion. Je vous remercie.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Pour les Vertes et les Verts, la création d'une commission permanente d'urbanisme présenterait un défaut majeur :

- elle empêcherait, de fait, de nombreux membres de notre conseil de siéger au sein de commissions traitant de projets revêtant pour eux une importance particulière; on pense ici, par exemple, aux conseillères et conseillers habitants d'un village ou d'un quartier qui ne pourraient pas accéder à une commission traitant d'un projet touchant leur cadre de vie immédiat.

Quant aux avantages de la création d'une telle commission permanente, ils nous paraissent mince, si tant qu'il y en ait :

On lit notamment dans le rapport de la commission qu'une commission permanente permettrait une meilleure communication. À vrai dire, on ne voit pas pourquoi tel serait le cas. Une commission de notre conseil, qu'elle soit permanente ou non, a pour tâche essentielle de traiter les préavis déposés par la Municipalité. La création d'une commission consultative dont des représentantes et représentants des partis seraient membres pourrait améliorer la communication, mais ce n'est pas l'objet de la motion. Je note en passant que la Municipalité annonce, dans le rapport-préavis répondant au postulat de M. Joe Filippone « pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation », sa volonté de permettre au conseil de participer activement à l'élaboration du futur plan d'affectation communal.

On évoque aussi la possibilité de donner aux membres de la commission permanente une formation, de façon qu'ils soient au fait des contraintes qu'imposent les législations fédérale et cantonale.

Certes, il est souhaitable que les conseillères et conseillers aient quelques notions de base du droit de l'aménagement du territoire, mais notre conseil n'est pas un organe judiciaire. Il doit statuer sur l'opportunité des projets qu'on lui soumet, et non sur leur légalité. Le contrôle juridique est en premier lieu l'affaire de la Municipalité et de ses services. Le conseil doit, à mon sens, s'attacher, par exemple, à l'esthétique d'un projet, à son insertion dans le milieu bâti, au maintien ou non d'espaces verts et à son utilité sociale.

J'ajouterai que les groupes qui le jugent utile peuvent désigner comme membres des commissions ad hoc des conseillères et des conseillers qui disposent d'une expertise dans le domaine sans que notre règlement l'impose.

Enfin, il est fort douteux qu'une commission permanente ait empêché l'adoption d'un PGA contraire au droit fédéral. On rappellera quand même que le dernier PGA avait été approuvé par les autorités cantonales et le Tribunal cantonal avant son annulation par le Tribunal fédéral et que, partant, son illégalité a échappé également à des juristes avertis.

En résumé, les Vertes et les Verts pensent qu'il est douteux que la création d'une commission permanente apporte une réelle plus-value, mais que, en revanche, il serait fâcheux de retirer à un grand nombre de conseillères et de conseillers la possibilité de siéger au sein des commissions.

C'est dans ce sens que les Vertes et les Verts vous invitent à ne pas prendre en considération la motion de M. Müller. Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste rejettera à l'unanimité la prise en considération de la motion de notre collègue Olivier Müller.

Si l'on peut comprendre les inquiétudes évoquées et qui ont poussé au dépôt de cette motion, c'est bel et bien sur la forme proposée que notre scepticisme demeure.

Nous tenons par exemple à rappeler que la composition de la Commission PGA qui a travaillé ces dernières années était stable, permettant d'assurer une continuité des débats. Ce n'est donc pas le manco d'une commission permanente en tant que tel qui a amené à l'échec définitif de ce projet.

Nous redoutons également et tout particulièrement qu'une commission permanente s'arroge l'entier des réflexions, des connaissances et des forces autour de l'aménagement du territoire. Il est important et formateur pour les conseillers communaux, particulièrement pour les nouveaux, que de pouvoir s'intéresser de près à la conception d'un plan de quartier ou d'un plan partiel d'affectation par exemple. L'ancrage local prend alors tout son sens, au détriment des compétences techniques qui seraient nécessaires selon le motionnaire. A l'aube du renouvellement de nos autorités, nous jugeons particulièrement important d'être sensibles à ces états de fait. Nous estimons aussi que c'est de l'ordre de la responsabilité des groupes politiques que d'organiser le tournus de ses membres dans les commissions ad hoc, et de s'assurer que ces derniers comprennent les problématiques évoquées.

S'intéresser, comprendre les enjeux globaux, y mettre un grain de couleur politique et de conviction personnelle, c'est à cela que doit ressembler notre engagement de milicien, et non à une activité de technocrate spécialiste.

Pour ces raisons, nous vous invitons à rejeter la prise en considération de cette motion. Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra unanimement la motion de notre collègue M. Müller, ceci pour une simple et bonne raison, l'urgente mise en place du nouveau PGA suite à l'annulation de l'actuel PGA par le Tribunal Fédéral.

Montreux Libre attend que la Municipalité mette en place tous les dispositifs nécessaires pour accélérer le travail sur le nouveau PGA.

Il paraît intéressant de donner sa chance à cette motion. L'implication, en amont, d'une commission permanente, constituée de représentantes et représentants du Conseil bien informés, voir formés pour cette tâche, pourrait permettre de clarifier les points de vue politiques au fur et à mesure de l'élaboration du PGA. Pour le reste, c'est bien l'élaboration du règlement de cette commission permanente, suite à l'acceptation de cette motion, qui permettra de juger « in fine » de l'utilité et d'accepter, ou non, la création finale de cette commission. Je vous remercie de votre attention.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais appuyer les propos de Monsieur le conseiller Gétaz, en apportant certaines précisions. Cette commission permanente, il faut la voir comme un outil de travail, qui n'empêche en rien le bureau du Conseil communal de nommer une commission ad hoc pour traiter de tous les objets en matière d'aménagement du territoire, ainsi les conseillers qui le souhaiteraient pourraient s'engager. C'est mettre des ressources et

des compétences au bon endroit, pour des conseillers qui seraient effectivement un peu plus avisés sur le sujet et qui pourraient travailler dans une vraie continuité. Il ne faut pas la voir comme une commission qui contrôle, mais qui peut agir comme une force de proposition pour nos services communaux.

Je l'ai moi-même personnellement vécu dans deux communes différentes de ce canton à travers une commission permanente d'urbanisme et à chaque fois cela s'est avéré être un appui précieux pour les services communaux.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Si je reprends les propos de M. Cédric Blanc, il est vrai qu'il est intéressant d'avoir des compétences à disposition du Conseil communal et de l'administration également dans le cadre de l'aménagement du territoire. Précisément, ces compétences, nous pouvons les obtenir à travers une commission qui serait plutôt consultative. À ce titre-là, évidemment que je ne vois pas comment une commission permanente pourrait siéger en même temps qu'une commission ad hoc, puisque de principe la commission permanente pourrait prendre un certain nombre de décisions à soumettre au Conseil communal.

Pour cette raison nous ne comprenions pas la forme du projet proposé. Nous aurions apprécié une commission consultative qui n'aurait pas fait doublon avec une commission ad hoc pour chaque projet PPA, PGA et évidemment des plans de quartiers.

M. le premier Vice-président

Je rappelle que nous votons sur la prise en considération de la motion et que les aspects dont vous parlez, M. Pilloud, pourraient être développés au sein du règlement qui accompagnerait cette commission si elle était acceptée.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,

Le groupe UDC est favorable à la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire et acceptera la prise en considération de la motion.

Cependant, nous aimerions en premier limiter dans le temps cette commission permanente, afin d'en vérifier la réelle plus-value : les travaux concernant le nouveau PGA seront un vrai test pour cette commission !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

En conclusion, c'est par 5 oui, 1 non et 4 abstentions que la Commission vous recommande, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération cette motion intitulée : « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire ».

Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 44 OUI, 34 NON et 2 abstentions

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Nous prenons acte du résultat de ce vote sur la prise en considération de la motion de notre collègue M. Müller. Il est clair que, dès le début de la prochaine législature, nous reviendrons sur cet objet. Je m'étonne que quatre mois avant la fin d'une législature qui dure 5 ans, nous puissions prendre une décision de fond sur une question qui est si importante pour le fonctionnement de nos institutions.

Nous aurons largement l'occasion de revenir sur cet objet, d'autant plus si nous constatons la confusion qu'il peut y avoir chez plusieurs conseillers, justement sur l'existence d'une commission permanente, de commissions qui seraient désignées sur tel ou tel objet, je crois que rien n'est dit ce soir. C'est un vote dont nous prenons acte, mais c'est comme si Trump avait proposé une loi le 15 janvier dernier, je crois que cela n'a pas beaucoup de sens.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Nous remercierons M. Zulauf de nous comparer à Trump, c'est très sympathique. Malheureusement, il n'a pas compris que les commissions permanentes doivent être établies pour l'entier de la législature et que c'est maintenant qu'il faut déposer ce genre de motion, si nous voulons pouvoir les instituer pour la prochaine législature. Il faut qu'il relise son règlement.

M. le premier Vice-président

Je rappelle que toutes ces discussions pourront avoir lieu lors de l'élaboration du règlement de cette motion. J'aurais apprécié, M. Zulauf, que vous preniez la parole lors de la discussion sur cet objet. Merci.

8.5 sur la prise en considération ou non de de la motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux ? ». (Rapp. M. Mario Gori) ;
--

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, Montreux Libre soutiendra cette motion, en rappelant que notre collègue M. Jean-Pierre Buholzer avait, il y a un certain nombre d'années, déjà esquissé ou demandé d'équiper Montreux avec ce même concept de dispositifs. Il faisait office de visionnaire à l'époque et nous pensons qu'il est absolument nécessaire d'aller dans ce sens.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Le groupe UDC sera favorable pour cette vélo station, mais je me permets quand même de soulever un point. Dans le rapport il est dit que c'est impossible sur le terrain du MOB, sur le terrain de la poste et également aux CFF. J'étais presque déçu, il est clair que si nous attendons sur les autres, nous risquons d'attendre encore longtemps.

Ce soir je me permets de vous faire une proposition, je ne suis pas architecte, ni juriste, mais devant la gare, il y a un super parking, je vous propose simplement de faire une structure légère en bois sur ce parking, recouverte d'un toit avec des panneaux

solaires qui pourraient accueillir et recharger ces vélos électriques. Comme nous sommes une ville verte, nous pourrions, plus tard, dès que les taxis seront électriques, aussi les recharger.

Voici une petite proposition pour la Municipalité.

M. le premier Vice-président

Merci M. Hunziker, la Municipalité pourra réfléchir à votre proposition si cette motion est prise en considération.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre en considération la motion intitulée "A quand une vélo-station à Montreux".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.6 sur le préavis No 23/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;

M. le premier Vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 23/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de stabilisation et de réfection de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.104 « Route des Prévondes -Consolidation talus - Prop. ST-09/2020 » ;

5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.095 pour la participation de La Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.- dans les comptes de recettes du préavis ;
6. d'amortir la dépense non-couverte par la participation de tiers par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.7 sur le préavis No 26/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum. (Rapp. M. Tal Luder) ;

M. le premier Vice-président

Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Tal Luder (UDC)

Je dirais que ce fut bref, mais intense et efficace.

M. le premier Vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 26/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 72'000.- au maximum pour changer le chariot de la scierie des Avants et, pour divers travaux de maçonnerie, pour un montant de CHF 7'000.- au maximum ;
2. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'amortir cet investissement par le compte No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions l'unanimité.

8.8 sur le rapport-préavis No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». (Rapp. M. Yanick Hess) ;

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste salue l'arrivée très attendue d'un plan directeur communal des mobilités douces. Si son aspect vélo est très important et permettra de favoriser petit à petit la pratique sécurisée du vélo sur le territoire communal, c'est aussi l'aspect « piétonnier » qui doit retenir toute notre attention. Avec les bas urbanisés et les hauts villageois, les liaisons piétonnes entre ces différents lieux doivent faire partie des réflexions essentielles, afin de créer et de sécuriser les différents trajets de la population, pour les petits et les grands.

Le groupe socialiste espère également que la coordination piétons-cyclistes fera aussi partie des réflexions futures afin de favoriser la bonne entente des différents modes de transports

Nous nous réjouissons de voir la finalisation de ce plan directeur communal. Je précise également dans mon intervention, que, même si M. Romain Pilloud est secrétaire général de l'ATE, il n'y a pas de Mme Romain Pilloud qui est secrétaire générale de l'ATE, mais mea-culpa pour les relecteurs dont je faisais partie pour ce rapport.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra ce préavis, nous voterons oui sur ce projet qui fait partie du futur de la mobilité ô combien importante et qu'il faut savoir financer par les études nécessaires. Je vous remercie.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Vous vous en douterez, les Verts soutiendront à l'unanimité ce rapport-préavis. Il s'agit en effet de se donner les moyens d'avoir enfin quelques réelles avancées en matière de mobilité douce dans notre commune. Le projet se déploie en deux volets, d'une part en approuvant des mesures concrètes faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses et pleines de bon sens. L'enjeu est maintenant de les réaliser rapidement et de les prendre réellement en compte dans les données de base pour tous les projets d'aménagement futur. D'autre part, en élaborant un plan directeur permettant de projeter l'évolution de la mobilité douce à un horizon plus large et de considérer des actes structurants à l'échelle communale et insérés dans la région. En approuvant ceci, nous nous offrons la possibilité d'aller de l'avant de manière concrète et conciliante. Enfin, pour l'anecdote, permettez-moi juste de relever ceci, hasard du calendrier, nous apprenions cette semaine que Lausanne, ville très pentue à la même morphologie que Montreux, prévoit CHF 8,5 millions pour donner une vraie place aux

vélos et à la mobilité active, ce qui représente CHF 60,70 par habitant. Le plan de la mobilité douce de Montreux prévoit lui CHF 140'000.-, soit CHF 5,40 par habitant. Voilà qui achèvera de vous persuader du caractère raisonnable et efficient de cet objet. Je vous remercie.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Oui à la mobilité douce, c'est même une évidence physiologique depuis des millénaires que de marcher et c'est une évidence depuis des siècles pour tout un chacun que d'aller à vélo.

Finalement quoi de plus naturel que d'accepter ce rapport-préavis tel quel, tellement cela semble indiscutable.

Malheureusement il y a un aspect très important qui me manque dans le texte et qui m'empêche d'être totalement euphorique dans cette stratégie de développement de la mobilité douce, pour reprendre le titre d'une des deux motions.

C'est l'aspect de l'intérêt général, bien sur certains estiment que l'heure est grave et la planète est mourante, que l'activité humaine n'est plus en adéquation avec cette planète et que Montreux et sa région devraient montrer l'exemple pour une vie meilleure.

Mais de vouloir tout changer et surtout très vite, je reste pleinement convaincu que ce n'est pas la bonne solution, car les choses quelles qu'elles soient ne peuvent pas changer aussi vite, surtout sans tenir compte de l'intérêt général.

C'est bien ce qui me manque dans ce rapport-préavis, puisque nous souhaitons mettre en place rapidement des infrastructures de mobilité douce sur notre commune, mais justement, qui dit commune, dit communauté, dit diversité de vie et du coup dit différentes nécessités de mobilité. En bref il me manque un soupçon d'envie de cohabitation que je trouve particulièrement dommageable pour notre vie communautaire future si nous n'y pensons pas dès aujourd'hui.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, certes peut-être le plus discutable proposé dans ce préavis, mais la proposition de réseaux cyclables à contresens dans la rue du Pont me laisse extrêmement songeur tant sur le plan de la sécurité que de la cohabitation.

Ce genre de proposition, de décision, ne doit pas être instauré dans la précipitation, mais il faut plutôt prendre le temps raisonnable de la réflexion pour mettre en place telle ou telle solution pour l'élaboration d'un plan directeur des mobilités douces.

Je me suis peut-être mal fait comprendre en commission sur mon point de vue et c'est la raison pour laquelle, je présente ce soir les deux amendements que vous avez déjà pu lire dans le rapport de la commission. Il ne faut pas oublier que sur notre domaine public, il n'y a pas aujourd'hui, que la mobilité douce qui a le droit de l'utiliser, mais également d'autres moyens de transports (et pourquoi pas, puisque c'est d'actualité, des terrasses agrandies ?). Je dépose formellement les deux amendements suivants qui visent à modifier les conclusions numéros 3 et 4 du rapport préavis 30/2020 de la manière suivante :

3. D'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilités douces, volet réseau cyclable et volet réseau piétonnier, ***tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public.***
4. d'autoriser la Municipalité à mettre en places des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis, ***tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public,***

et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ;

Il m'a souvent été dit que gouverner c'est prévoir et voir loin. Je vous propose de prévoir, d'anticiper et de voir loin les problèmes de cohabitations qui pourraient subvenir et pourquoi pas, de devenir un exemple d'intégration multimodal en acceptant ces deux amendements. Je vous remercie pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Pour commenter les propos de notre collègue M. Winkler, en voyant que ce projet répond à un postulat de M. Gfeller, qui était à l'époque conseiller communal quand il l'a déposé, sachant que M. Gfeller est depuis un certain nombre d'années Municipal, je ne m'effraie pas de la vitesse à laquelle nous répondons aux besoins.
Je pense que M. Winkler peut être rassuré, visiblement nous avons pris notre temps. Enfin, concernant l'énoncé des deux amendements qui sont identiques, au niveau de la formulation, j'imagine mal la Municipalité ne pas tenir compte des voitures et des camions qui passent ici ou là sur notre commune, au moment de faire un projet de pistes cyclables ou autre. Je ne vois pas l'intérêt de ce rajout.

Amendements M. Winkler

3. d'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilités douces, volet réseau cyclable et volet réseau piétonnier, ***tout en tenant compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public.***

L'amendement est refusé à la majorité moins quelques OUI et 4 abstentions

4. d'autoriser la Municipalité à mettre en places des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis, ***tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public***, et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ;

L'amendement est refusé par 42 NON, 29 OUI et 7 Abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

C'est par 9 oui et une abstention que les conclusions du Rapport-Préavis No 30/2020 sont acceptées.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis n° 30/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal N° 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux

cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ».

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est ouest de notre commune ;
2. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce » ;
3. d'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilité douce, volet réseau cyclable et volets réseau piétonnier ;
4. d'autoriser la Municipalité à mettre en place des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ;
5. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
6. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
7. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 431.3311 sur une période de 5 ans au maximum ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ses conclusions à la majorité moins 2 abstentions.

8.9 sur le rapport-préavis No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail). (Rapp. M. Jonathan Al Jundi).

M. le premier Vice-président

M. le Président de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport? Pouvez-vous nous confirmer que les deux amendements proposés par M. Gétaz ont bel et bien été acceptés par la majorité de la commission et qu'ils ont simplement été oubliés dans les conclusions qui figurent en fin de rapport ?

M. le président rapporteur confirme ce point.

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit des discussions en commission et de la volonté affichée d'apporter un large soutien au préavis municipal.

Nous avons, par ailleurs, constaté en séance la satisfaction des acteurs de l'événementiel et de la culture par rapport à la réponse apportée par la Municipalité avec ce préavis, et nous nous en réjouissons également.

Le fait que nos sociétés locales et villageoises soient intégrées à ce fonds en cas de besoin nous satisfait.

En revanche, notre groupe ne soutiendra pas l'amendement de notre collègue Emmanuel Gétaz sur le point 6 des conclusions.

Nous estimons effectivement que ce préavis est le fruit d'un travail de concertation qui donne satisfaction à l'ensemble des partenaires concernés, et nous gardons en tête l'équilibre budgétaire fragile voté en décembre dernier.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit de ce préavis et félicite la Municipalité pour sa proactivité dans le soutien aux organisateurs de manifestation. Nous espérons que ce fonds de soutien et de relance permettra aux organisateurs, de petites comme de grandes manifestations, de faire face à l'incertitude de la situation sanitaire.

Ce que nous souhaitons tout particulièrement saluer est le soutien prévu pour les sociétés locales, qu'elles soient culturelles, sportives ou villageoises. En ce sens, le préavis présenté par la Municipalité permet de combler un véritable manque dans les politiques cantonale et fédérale.

Nous espérons que l'enveloppe financière de 2.5 millions saura répondre aussi bien aux besoins des plus petites structures, qui jouent un rôle essentiel pour la vie de nos villes et villages, que des grandes manifestations.

Pour ce qui est du second amendement de M. Gétaz, soit celui sur la modification du point 6 par des crédits complémentaires, le groupe des Vert.e.s s'opposera à cet amendement. Comme le groupe socialiste, nous estimons que l'enveloppe de quelques 2.5 millions a été dimensionnée de façon à répondre aux besoins des acteurs culturels, sportifs et villageois dans le cadre de la crise sanitaire.

Comme expliqué par la Municipalité en séance de commission, les montants prévus pour le Montreux Trail Festival, le MAG et Montreux Acrobatics ont d'ores et déjà été pris en compte dans le montant précité.

Aussi, modifier les conclusions de cette manière revient, à notre sens, à augmenter l'enveloppe globale, déjà généreuse. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR accueille favorablement ce préavis. Il permet de rassurer les acteurs de notre économie événementielle. Leur esprit entrepreneurial ne doit pas faire les frais du COVID. Néanmoins, en ces temps où des choix doivent être faits, nous ne voulons pas gonfler davantage le fonds.

Pour ces raisons, nous soutiendrons le premier amendement technique, par contre nous refuserons les deux suivants.

Dans cet avenir incertain, et si une manifestation se retrouve en difficulté, la Municipalité pourra revenir avec une demande complémentaire.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Nous discutons à la fois de la question générale et visiblement d'un des amendements que j'ai déposé. Sur la question générale, je me réjouis vivement que ce préavis arrive enfin et que nous puissions le voter.

La situation des manifestations grandes ou petites, la problématique qu'elles affrontent avec le COVID est connu depuis maintenant presque un an.

Il est grand temps que ce préavis arrive enfin devant ce Conseil. J'ai déjà eu l'occasion de dire que j'aurais préféré qu'il arrive plus vite, je pense que les organisateurs l'auraient aussi souhaité, mais mieux vaut tard que jamais.

Il est effectivement très encourageant de voir la quasi-unanimité qui s'est exprimée sur le principe même de créer ce fonds de soutien pour les manifestations.

En le faisant avec une enveloppe qui est généreuse, qui ne sera d'ailleurs pas forcément utilisée, car rappelons-le c'est un fonds qui est là pour couvrir des déficits, pour soutenir. Peut-être qu'il sera entièrement utilisé, cela dépendra de la situation et des risques que les organisateurs seront prêts à prendre. Néanmoins, le fait que cette enveloppe soit généreuse, soit conséquente, place Montreux comme une ville exceptionnelle pour ce qui est de ses manifestations.

Si le montant est très important, c'est bien entendu parce que nous avons beaucoup d'organismes de petites manifestations, mais aussi des organismes de très grandes manifestations. C'est la raison pour laquelle l'enveloppe doit être importante. En faisant ceci, je pense que Montreux donne un signal très clair sur sa vision d'avenir qui est que la vie des grandes et petites manifestations fait vraiment partie de l'ADN de cette ville et de son rayonnement culturel, mais aussi économique.

Par conséquent, le principe même de créer le fonds est ce qu'il y a de plus réjouissant. Maintenant, en ce qui concerne mes amendements, le premier est technique, car comme le préavis répond à la motion que j'avais déposée et que vous aviez voté au dernier conseil, il paraît logique de dire que ce préavis répond à ma motion. Pour ce qui est du deuxième amendement, la raison pour laquelle je propose que les subventions de Montreux Trail, du MAG et du Montreux Acrobatics ne soient pas prélevées sur le fonds de soutien, c'est que la mécanique qui s'est mise en place ces derniers mois, ces dernières semaines, est la suivante : pour des raisons qui sont diverses, les subventions pour ces trois manifestations ne pouvaient pas être reportées automatiquement d'un an, suite aux annulations des éditions 2020 à cause du COVID. Pour les trois manifestations, c'était lié à des décisions de notre conseil, il fallait, vu les circonstances, re-confirmer ces subventions par le biais d'un nouveau préavis. Ce qui est fait pour un montant total de CHF 205'000.- grâce au préavis que nous allons voter. Mais le fait de prendre ces CHF 205'000.- de subventions sur le fonds de soutien et de relance n'a en fait pas de logique. Le fonds de soutien a pour but d'apporter une aide supplémentaire sous forme de couverture de risque ou de perte, en plus des subventions octroyées par budget au préavis. Il faut l'utiliser le fonds de soutien pour ce qu'il est et non pas pour l'amputer d'emblée de CHF 205'000.- pour confirmer des subventions que nous avons votées précédemment. C'est pour cette raison logique que je propose cet amendement, en supprimant la mention par prélèvement du fonds de soutien et de relance. Nous maintenons les CHF 2,5 millions pour soutenir les manifestations qui cherchent à avoir lieu, malgré la crise COVID, et avec cet amendement, le MAG, le Trail et le Montreux Acrobatics sont aussi financés par ce préavis, mais sans diminuer le fonds de soutien. Parlons franc, en l'occurrence il s'agit de dire : les montants votés par ce Conseil pour ces trois manifestations à l'époque, nous les reconfirmons et par ailleurs nous créons un fonds qui est de 2,5 millions et pas de CHF 2,295'000.-. Parce que quand nous aurons déduit les CHF

205'000.- de subventions pour les trois manifestations citées, il restera, j'en conviens, une belle somme, mais il restera CHF 2'295'000.-.

Dans ce cas-là, il aurait été mieux de dire que le fonds est de CHF 2'295'000.- et que nous reconfirmons les subventions déjà votées de CHF 205'000.- pour les trois manifestations. C'est cette logique là que je défends, fondamentalement, nous ne savons pas combien nous utiliserons de ce fonds, mais ce qui serait regrettable c'est qu'en cours d'année, le fonds soit épuisé et que des manifestations se retrouvent en manque de soutien alors que les CHF 205'000.- déduits auraient pu couvrir ces risques supplémentaires de certaines manifestations.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Le groupe UDC votera les conclusions de ce rapport-préavis, cependant nous refuserons le deuxième amendement de M. Gétaz, ainsi que celui de Mme Ruedin.

Nous considérons que l'enveloppe globale de CHF 2,5 millions est déjà généreuse, nous sommes venus au secours de notre culture comme cela nous a été demandé. Ces comptes sont un peu compliqués à mes yeux, car le but de ce fonds comme je l'ai compris de la part des organisateurs, c'est en fait que personne ne l'utilise, ce qui voudra dire que la situation s'améliore et qu'ils s'en sortent. A mon avis plus de 2 millions c'est déjà suffisant et en cas d'énorme casse, je pense que ce Conseil saura revenir au secours de ces manifestations locales, si c'est nécessaire. Je vous invite à refuser les amendements 2 et 3.

Monsieur le premier Vice-président

Je rappelle que nous ne voterons que sur les amendements qui ont été acceptés en commission.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le président, de séance, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans le climat d'incertitude lié à la durée de la pandémie, la gestion démocratique, participative et solidaire des politiques mises en place par les collectivités publiques est le grand défi auquel nous devons faire face. La Confédération a consenti à s'endetter de 30 milliards pour l'année 2020 et le début de cette année 2021, les cantons fournissent de gros efforts financiers qui dérogent à toutes les règles d'orthodoxie budgétaire. Les communes doivent s'engager aussi pour apporter une aide matérielle directe et rapide aux personnes et entreprises en difficulté, non sans renforcer les structures d'entraide destinées à secourir toutes les classes d'âges de la population.

Dans le cas qui nous occupe, nous devons nous prononcer sur la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuviens. "Une grosse bouée de sauvetage" comme le disait notre collègue Yanick Hess, dans un contexte financier pour le moins délicat, comme cela a été relevé lors de notre précédente séance par la commission des finances : "Nous avons aujourd'hui une dette de 100 millions de francs, des investissements supplémentaires déjà votés pour plus de 80 millions, une marge d'autofinancement négative et des rentrées fiscales stagnantes et aléatoires." Dès lors, la gestion de la crise dans laquelle nous sommes est une question de moyens que nous voulons consentir et de priorités à accorder. Sur le plan fédéral et cantonal les partis politiques semblent ne pas se mettre d'accord. C'est de bonne guerre, me direz-vous, mais y a-t-il une bonne guerre à mener dans les circonstances présentes ? L'économie montreuviennne est fragile car elle repose sur des piliers qui coûtent et rapportent beaucoup d'argent, comme les grands événements auxquels nous devons venir en aide. En conclusion, nous devons

accepter ce préavis, mais il nous place dans une situation délicate. Il faudra une grande solidarité et un sens des responsabilités développé pour agir là où il le faut, quelles qu'en soient les conséquences financières. Et en période électorale, cela n'est pas évident.

M. Yves Depallens (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Même s'il n'y a pas lieu d'être puisque je suis membre d'un certain nombre d'associations comme d'autres collègues dans cette salle et organisateur d'un gros événement, je vous annonce que je me récusé pour tous les votes qui vont avoir lieu.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Au vu de la position de tous les autres partis, je vais retirer mon deuxième amendement concernant le point 6, parce qu'il n'aura aucune chance d'être accepté.

Amendement de M. Gétaz :

5) De prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Nicolas Büchler "Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? " **ainsi qu'à la motion de M. Emmanuel Gétaz " Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreuusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne."**

L'amendement de M. Gétaz est accepté à l'unanimité (moins 1 récusé)

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 31/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal relatif à la création d' un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuusiens suite à la pandémie de la COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants portés au budget 2020, mais non utilisés ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail).
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de créer un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuusiens suite à la pandémie de la COVID-19 ;
2. d'accorder à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux

- institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement de maximum CHF 480'000.- sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180 ;
3. de charger la Municipalité de la gestion du fonds de soutien et de relance ;
 4. en cas de dissolution du fonds de soutien et de relance, d'autoriser la Municipalité à verser l'éventuel solde dans la provision pour participation à sociétés ou des événements à caractère public (compte No 9281.180) ;
 5. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? » **ainsi qu'à la motion d'Emmanuel Gétaz «Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreuusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne. » ;**
 6. suite à la situation épidémiologique 2020, d'octroyer les crédits complémentaires suivants au budget 2021, par prélèvement du fonds de soutien et de relance :
 - a) CHF 30'000.- en faveur du Montreux Trail Festival 2021, compte No 170.3653 ;
 - b) CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2021, sur le compte No 150.3653 ;
 - c) CHF 80'000.- en faveur de Montreux Acrobatics 2021, ceci aux mêmes conditions que votées au préavis No 41/2019 ;
 7. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
 8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ces affaires.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ces conclusions à l'unanimité (moins 1 récusé).

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1. No 28/2020 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune.
 (Date de la commission : lundi 8 février 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Susanne Lauber Fürst, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand
 MM. Ihab Al Jundi, Arnaud Grand, Yanick Hess, Anthony Huys, Fabrice Pfulg, Olivier Raduljica

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
 Montreux Libre souhaite que la commission étudie aussi la possibilité de rajouter dans le concept les motocycles légers électriques, qui sont des modes de transport en fort

développement, comme pouvant aussi être subventionnés, c'est une suggestion qui est faite pour les débats de la commission.

M. Béatrice Tisserand (Verts)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le premier Vice-président, chères et chers collègues,

Une partie du groupe des Vert.e.s est naturellement favorable à cette proposition, qui nous permettra de poser les premiers jalons d'une politique climatique dans notre commune, et de développer un catalogue d'actions en faveur du développement durable.

Encourager la transition vers une économie plus durable, subventionner des mesures pour soutenir le retour à plus de biodiversité, mettre en place des campagnes d'économies d'énergie en subventionnant des ampoules LED ou des pommeaux de douche ne paraît rien mais chaque goutte d'eau nous mène à un océan ou un lac pour être plus local ! Relevons par ailleurs que l'augmentation de la taxe nous mettra au même niveau que les autres communes.

Une partie de notre groupe s'inquiète toutefois du côté antisocial de cette taxe. En effet, même si ce fonds sera alimenté principalement par les grands consommateurs que sont les entreprises, la précarité énergétique touche encore beaucoup de monde sur notre commune. Le symptôme le plus fréquent est un système de chauffage électrique, et donc, un impact non négligeable de cette taxe sur cette frange, la plus fragile de notre population.

Aussi, à nos yeux, le plus important est que l'ensemble de la population puisse en bénéficier. Nous n'avons pas tous la possibilité d'acheter une maison ou un vélo électrique et attendons de la Municipalité un catalogue de mesures qui propose des actions variées destinées à tout un chacun, et surtout aux ménages aux revenus les plus faibles !

D'ailleurs, si une réflexion a déjà été entamée sur le sujet, nous serions heureux-euses d'en connaître le contenu d'ici à la commission.

Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2. No 01/2021 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel

(Date de la commission : mercredi 10 février 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence ML : Mme Carola Fastiggi

Membres : Mmes Anne Duperret, Bibiana Streicher

MM. Olivier Blanc, Mathias Ekah, Sébastien Giovanna, Yanick Hess, Murat Karakas, Romain Pilloud, Ganes Thiyagaraja

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit de l'arrivée de ce préavis, qui prolonge, mais surtout pérennise, l'aide financière accordée lors de l'achat d'abonnement de transports publics, subvention acceptée pour la première fois il y a maintenant plus de 10 ans par

notre Conseil, puis prolongée par deux fois. Une telle subvention est centrale pour notre commune, non seulement par rapport aux enjeux écologiques que nous connaissons et que nous poursuivons tous, puisqu'elle pousse naturellement toujours d'avantage les habitants à préférer les transports publics à la voiture individuelle, mais c'est également un geste à valeur hautement sociale, permettant à tout citoyen d'alléger le poids financier de déplacement régulier aux conséquences parfois lourdes sur le budget mensuel. Je vous remercie de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames, Messieurs,
Pour le PLR, revenir tous les 3 ans avec cet objet serait une bonne chose. En effet, cela démontre que nous pouvons nous adapter à une situation économique et subite. Cette occasion nous permet de revisiter ce règlement, quitte à mieux cibler les bénéficiaires (famille nombreuse, bas revenu, etc...) et ne pas en faire une distribution automatique qui ne tient pas compte de la capacité financière de tout à chacun.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. RAPPORTS-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

10.1.No 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé « Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Date de la commission : lundi 8 février 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence SOC : M. Romain Pilloud

Membres : Mmes Ruth Bär, Christine Menzi
MM. Jonathan Al Jundi, Nicolas Büchler, François Cardinaux, Mathieu Ehinger, Joe (Joseph) Filippone, Emmanuel Gétaz, Bernard Tschopp

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre se réjouit de voir ce rapport-préavis présenté à la première séance de l'année 2021 comme la Municipalité l'avait promis dans le cadre des discussions sur le postulat de M. Filippone. Elle salue aussi l'idée de lancer tout de suite la première phase d'étude avec un crédit de CHF 130'000.- tout en rappelant, comme dit en page 6 du préavis, qu'un autre mandat et de ce fait un autre montant devrait être voté, le tout nous amenant probablement au-delà de CHF 250'000.-. C'est le coût d'un travail que nous espérons rapide et nous saluons la manière dont la Municipalité avance sur ce dossier.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs,
En vue de la séance relative à cet objet, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- pour la séance, je souhaiterais disposer de l'identité du bureau mandaté pour cet objet
- Le détail des données de base qui seront transmises au bureau mandaté.
- Le descriptif de la méthode de calcul pour l'évaluation du surdimensionnement.

Enfin, le préavis évoque la 5^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal. A ma connaissance, le canton n'en est qu'à sa 4^{ème} adaptation. S'agit-il d'une erreur où y a-t-il une 5^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal dans les tiroirs ?

Une question sera envoyée par mail à la Municipalité étant donné sa longueur et sa complexité que je ne souhaite pas vous infliger ce soir.

Je vous remercie d'avance pour les réponses qui pourront être apportées à celles-ci lors de la séance de commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

11.1 No 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux (Date de la commission : lundi 15 février 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence PLR : Mme Laurence Sierro

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Carola Fastiggi
MM. Eric Blazquez, Christian Burki, Mathias Ekah, François Grand, Florian Manzini, Pascal Rossier, Michael Samuelian

M. le premier Vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

12.1 Motion de M. Tal Luder « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pourrais presque vous dire que tout est dans le titre !, cependant, je vais essayer de vous exposer mon idée et de délimiter ses contours généraux.

Il n'échappera à personne que la volonté de décarboner nos sociétés occupe une place de plus en plus importante dans les programmes de politique énergétique de différents pays dans le monde. Bien que n'étant pas un partisan de l'interdiction et de la mise au ban des énergies fossiles, il me semble néanmoins judicieux de suivre les progrès de la science dans le domaine des énergies renouvelables et non polluantes, ou du moins les moins polluantes possibles. Et mieux que de suivre, pourrions-nous devenir les premiers acteurs proactifs de la promotion de l'hydrogène sur la Riviera ? Pour cette étude, les points suivants pourraient servir de base de discussion à la commission :

Montreux dispose à proximité immédiate de la matière première nécessaire à la production d'hydrogène par électrolyse, c'est-à-dire de l'eau.

Une éventuelle fusion avec la commune de Veytaux rapprocherait Montreux de l'installation des Forces Motrices Hongrin-Léman SA. Ses principaux ouvrages sont le

barrage de l'Hongrin ainsi que deux centrales de pompage-turbinage souterraines qui se trouvent aux abords du lac Léman, à proximité du château de Chillon.

La proximité de la zone industrielle de Villeneuve pourrait permettre de développer de nouveaux partenariats en relation avec cette technologie.

La ligne de bus des VMCV pourrait participer à un laboratoire d'essai afin d'introduire une flotte de bus fonctionnant à l'hydrogène, et donc sans câbles électriques aériens. La Commune de Montreux pourrait commencer à introduire les premiers véhicules utilitaires et les premières machines de chantier fonctionnant à l'hydrogène, les premiers modèles fonctionnels sont déjà une réalité dans certains pays d'Asie.

J'envoie un clin d'œil à mes collègues du groupe des Verts en leur proposant de planter des arbres partout où les poteaux porteurs de câbles ne seraient plus nécessaires afin de créer des zones d'ombre supplémentaires.

Cette liste n'est pas exhaustive, et le but de ce projet serait de développer à terme (peut-être à l'horizon 2030 ?) toute l'économie et les infrastructures en rapport avec l'hydrogène dans notre région.

Le Centre des Congrès pourrait accueillir des séminaires relatifs au sujet, générer des nuitées, faire parler de la destination de Montreux pour son côté écologique novateur. Des conditions-cadre attractives pourraient être mises en place afin d'attirer de nouvelles entreprises et ainsi créer des emplois.

Tout cela pourrait se faire en parallèle de notre économie actuelle et ne péjorerait ni le tourisme ni l'hôtellerie, bien au contraire !

Pour un projet de cette ampleur, l'aide de l'Etat voire même de la Confédération serait la bienvenue, mais après tout, n'avons-nous pas plusieurs députés et même un conseiller national dans la salle ? Leur participation à cette commission serait appréciée.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

12.2 Postulat de M. Romain Pilloud « Un parc solaire novateur à la Foge »

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Dans la zone industrielle de la Foge, plusieurs entreprises, de tailles et d'activités différentes, fonctionnent tout au long de l'année. A deux pas du P+R de Chailly, la Foge (qui recouvre plus 35'000m²) pourrait devenir un véritable centre de production solaire. Déjà aujourd'hui, certaines bâtisses disposent de toits complétés de panneaux solaires, ce qui permet très probablement de couvrir une partie des besoins énergétiques des activités sur site. Selon le site de la Confédération dédié aux panneaux solaires, la ZI dispose encore d'un potentiel conséquent. Les technologies permettent aujourd'hui de multiplier les panneaux solaires de plus en plus efficaces, et pas seulement sur les toits. Les façades sud des bâtiments deviennent également des candidates idéales à la production solaire. Il serait par ailleurs intéressant d'envisager la prise en considération d'autres espaces ou bâtiments alentours, à l'image notamment du stade de Chailly.

Nous parlons bien évidemment ici de terrains privés pour leur grande majorité. Il s'agirait donc de penser un partenariat public-privé permettant d'encourager les entreprises à installer de telles infrastructures. Les études pour la mise en place de

panneaux solaires et en particulier pour les panneaux de façade coûtent cher, la mise en réseau peut également être particulièrement coûteuse.

Autre point d'intérêt : le P+R de Chailly. Pour le personnel travaillant à la Foge, mais aussi pour différents usagers potentiels du P+R tels que les pendulaires, il paraît intéressant de lier la production solaire du site de la Foge à une possibilité de recharger l'électromobilité à des moments précis de la journée, lorsque l'énergie solaire est à disposition. Il s'agirait donc d'envisager une véritable mise en réseau de cette énergie à utiliser de manière efficace sur site.

Le postulat demande que soit étudiée :

- L'opportunité d'un partenariat public-privé pour
 1. Evaluer les capacités de production énergétique totales de la Zone industrielle de la Foge
 2. Le cas échéant, maximiser la possibilité de production d'électricité sur site, pour l'autoconsommation voire une mise en réseau de la production électrique
- La possibilité de lier la production solaire avec le développement d'un système intelligent de recharge de l'électromobilité la journée
- Éventuellement la mise en place d'un plan de mobilité de site pour favoriser un report modal vers une mobilité plus propre et pour mieux comprendre les besoins de la zone industrielle

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission pour traitement et rapport.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

13. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Forclaz et consorts : « Pour que le Conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme »

M. le premier Vice-président

M. Forclaz étant absent pour cette séance, il nous fera part de sa position sur la réponse Municipale lors du prochain Conseil.

Interpellation de M. Tal Luder

« Montreux Pass, ça ne passe pas ! »

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Il y a déjà plus de 2 ans de cela - durant la séance du 5 septembre 2018 pour être précis - le Conseil communal de Montreux acceptait de prendre en considération ma motion transformée en postulat intitulé "Montreux Pass, gagnant gagnant".

Pour mémoire, il s'agit d'offrir la possibilité à tous nos concitoyens montreuusiens qui font partie de cette grande famille de contribuables appelée "la classe moyenne" de consommer de l'événementiel local à un prix préférentiel.

Le produit, le "Montreux Pass", permettrait à tout habitant de la Commune d'obtenir une carte nominative lui assurant de bénéficier d'un rabais d'au moins 50% sur tout événement faisant partie des projets subventionnés par la Commune, et donc indirectement aussi par les contribuables eux-mêmes.

Ce pass ne serait pas gratuit ; basé sur le principe de l'abonnement ½ tarif des CFF pour reprendre un exemple connu, il serait la réunion de la volonté des Montreuusiens

de consommer et de la volonté de la Commune de dédommager en quelque sorte tous ceux qui consentent à accueillir sur notre territoire tous ces événements pour lesquels des aides financières sont consenties.

Un an plus tard, en novembre 2019, je fus invité à une séance de travail à la Commission consultative culturelle, afin de promouvoir mon projet. Des groupes, constitués d'acteurs issus du milieu culturel montreusien ainsi que de conseillers communaux, menèrent une réflexion sur les possibilités d'application du Montreux Pass. Dans mon groupe se trouvait M. Grégoire Furrer, fondateur du Montreux Comedy Festival, dont les propos suivants, tirés du PV de la séance, m'ont semblés intéressants et constructifs :

"Le projet est faisable si un bureau des affaires culturelles fait le lien entre les associations. Il manque à Montreux un bureau de médiation culturelle et d'information (pour toutes les questions relatives aux relations avec les écoles, la sécurité, etc). Une carte « package » pourrait être accordée donnant accès à des événements bien définis à une période bien déterminée (le mardi par exemple) ainsi qu'à des réductions dans les restaurants, commerces, etc. En bref, une carte comprenant tous les avantages de vivre à Montreux !"

Ces pistes intéressantes seront suivies par une conclusion nettement moins engageante, dont je vous cite la partie principale :

"M. PIEMONTESE remercie chaleureusement les participants pour ces fructueux échanges et constate que, tel que présenté par M. Tal Luder, le Montreux Pass gagnant-gagnant ne suscite pas d'intérêt auprès des organisateurs d'événements. Il constate toutefois la volonté de créer un réseau (site internet, bureau culturel, etc) et prend bonne note des réflexions et pistes proposées qui seront étudiées par la direction ECT."

J'ouvre ici une parenthèse pour déclarer que, effectivement, le but de ma proposition n'était pas tout d'abord de plaire au milieu culturel, mais bien de donner un avantage à la population montreusienne. Fin de la parenthèse.

Une année passe encore, et nous voici arrivés en février 2021, en pleine campagne électorale. Comme chaque année, la municipalité établit la liste des objets en suspens déposés et acceptés par le Conseil communal. Pour la deuxième année consécutive, je constate que, concernant ce postulat, les mêmes termes sont utilisés, à savoir - " *Il ressort clairement des discussions que l'idée du postulant est une fausse bonne idée* ". Le texte est un copié-collé de l'année précédente, malgré le fait d'avoir attiré l'attention de M. PIEMONTESE à ce propos une première fois, et malgré le fait que ce dernier m'ait accordé qu'il s'agissait de "propos maladroits".

J'en arrive au point d'orgue de cette histoire. Dernièrement, en consultant le programme du parti PLR pour la législature à venir, j'ai pu lire la proposition suivante : *"Envisager la création d'un « pass liberté » permettant à tout un chacun de profiter d'un véritable avantage d'habiter à Montreux, « Ville de Culture, de sport et d'événements »"*. La boucle est bouclée !

Après avoir poliment fait remarquer la première fois à M. PIEMONTESE que je trouvais ses propos "peu élégants", cette fois-ci je déclare que je trouve cette façon d'agir tout simplement écœurante.

Je pose les questions suivantes :

- Quelles pistes la municipalité a-t-elle explorées depuis novembre 2019 pour tenter de répondre, ou au moins de proposer un produit qui irait dans le sens du postulat ?
- La municipalité considère-t-elle qu'elle peut traiter cet objet de manière juste et sans préjugés, vu le conflit d'intérêt de notre conseiller municipal en charge du dicastère ECT, dont le parti politique affiche en pleine période électorale sa volonté de vouloir créer un produit qui ressemble à s'y méprendre au Montreux Pass ?

- Par souci d'égalité de traitement, la municipalité pourrait-elle compléter la liste de tous les objets en suspens déposés par les conseillers communaux par une mention indiquant si l'idée est bonne, faussement bonne ou pas bonne ?

J'attends avec intérêt les réponses de la municipalité, et en particulier celles de M. PIEMONTESE

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

La municipalité prend acte de cette interpellation et y répondra par écrit.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Lors du dernier conseil communal, ce conseil a pris congé de Madame Prisca Gaillet. Mme Gaillet aura été membre du conseil communal pendant 30 ans ! Un engagement sur la durée, c'est le moins qu'on puisse dire, pour une conseillère glionnaise, engagée pendant plusieurs années dans la commission scolaire. Ça n'aura pas été son seul engagement : active auprès de sa société de village, elle a aussi été postière à l'historique office postal de Glion, jusqu'à sa fermeture. Le groupe socialiste tenait à la remercier chaleureusement et à lui rendre hommage pour toutes ces années au service du bien commun.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Anne Saito (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, chères Municipales, cher Municipaux, chers collègues,

En arrivant ce soir sur ce lieu dans ce bâtiment, j'ai été surprise de voir qu'outre le fait que nous devons nous désinfecter les mains, je sois tombée sur une installation, visiblement électronique, qui apparemment prend nos données biométriques. Je n'y connais pas grand-chose.

Je voudrais savoir qui l'a installé et de quel droit et pourquoi nous n'en avons pas été avisé à l'avance et quel est l'objectif de ce dispositif ? Est-ce qu'il saisit des données de manière spontanée et ne les garde pas ou sont-elles enregistrées, et si elles sont stockées par qui, où, comment et combien de temps ?

M. le Premier Vice-président

Merci Mme Saito, je ne peux pas répondre aux questions que vous venez de poser, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs,

C'est un simple thermomètre électronique et aucune donnée autre que celle qui vous est communiquée n'est communiquée plus loin, ou conservée.

C'est pour faire une sorte d'auto-contrôle, puisque les dispositions suisses n'exigent pas la prise de température, elles la recommandent à certains endroits.

Le centre s'est équipé de différents moyens et plutôt que d'avoir du personnel qui fait le contrôle avec un appareil, ces appareils ont été achetés afin de pouvoir servir aussi à maintenir des activités dans ce bâtiment, dans la conformité des directives fédérales, cantonales et communales.

J'espère ainsi avoir pu répondre à votre question.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je ne prolongerai pas inutilement la séance. Je souhaiterais juste revenir brièvement sur la communication de la Municipalité concernant l'état de l'étude des postulats et motions.

Certaines informations ont surpris les Vert·e·s. Par exemple, le traitement de la motion de Jessica Ruedin et de moi-même concernant la vaisselle réutilisable qui semble mal engagé. L'année de test visant à connaître les succès de l'acceptation économique de la vaisselle réutilisable nous semble très curieuse. Plusieurs villes romandes ont déjà franchi le pas et ont des données montrant que c'est une solution tout à fait supportable sur le plan financier. Par ailleurs, la promotion de la vaisselle réutilisable auprès des habitant·e·s pour leurs pic-nics et anniversaires privés est sympathique, mais hors sujet. La motion vise clairement les manifestations de moyenne et grande taille, qui génèrent des tonnes de déchets incinérables qui pourraient être évitées. Les pics-nics familiaux n'ont de loin pas le même impact.

De la même manière, la réponse au postulat d'Anne Saito sur les îlots de chaleur est peu convaincante. Nous voyons mal comment le label « Ville Verte » pourra réellement répondre au problème. Ce label établit avant tout un état des lieux. Bien qu'un catalogue d'actions soit prévu, avec probablement une augmentation de la végétalisation en ville, la question importante des îlots de chaleur mériterait une réponse plus ciblée.

Nous resterons attentifs aux développements futurs dans le traitement de ces initiatives et espérons que la Municipalité apportera des réponses concrètes et complètes aux postulats et motions acceptés par ce Conseil.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la CCO, nous souhaitons vous faire part de la communication suivante :

Comme vous avez pu toutes et tous le constater, l'envoi systématique de la convocation et de l'ordre du jour par voie électronique est en place depuis quelques Conseils déjà.

Cela fonctionne bien, et n'a pas présenté jusqu'alors de défauts majeurs.

Forts de ce constat, nous pouvons désormais envisager l'arrêt de l'envoi en format papier pour celles et ceux qui le souhaiteraient.

Ainsi, vous recevrez prochainement un sondage à remplir, qui vous permettra de vous déterminer sur la manière dont vous souhaitez recevoir l'enveloppe, format papier ou électronique uniquement.

La fin de la législature actuelle nous laissera le temps de dresser un bilan plus complet avant l'installation de nos nouvelles autorités à l'été prochain, et de travailler sur les dispositions qui pourraient dès lors être prises.

Je reste à votre disposition et vous remercie de votre attention.

M. Michael Samuelian (SOC)

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chers collègues,

Mon intervention fait suite aux postulats et motions qui sont en attente de traitement. Cela concerne la communication du point 2.1 au sujet d'un postulat qui a été déposé par Monsieur Wolfgang Martz, qui s'intitule « les chemins pédestres des hauts de Montreux, un patrimoine à entretenir et à valoriser ». Le texte a été déposé en 2006 ce qui fait déjà un certain nombre d'année. Comme mentionné par M. Luder, cela revient sans cesse chaque année.

J'avais à ce sujet trois remarques et une question adressée en particulier à la Municipalité.

Tout d'abord, j'estime que la problématique de la piste VTT ne doit pas être un frein pour faire avancer le postulat. Monsieur Martz proposait de valoriser les chemins pédestres. Et force à constater, il y a de nombreux points à améliorer sur les réseaux de la commune. Cela fait 15 ans que ce postulat est en suspens, et il serait temps de l'étudier plus en profondeur.

Ensuite, il y a des sentiers qui méritent d'être entretenus et avec un balisage renforcé pour la sécurité de tous.

Le covid a incité les gens à passer leurs vacances ici en Suisse, d'où une augmentation de la fréquentation des randonneurs et une recrudescence des accidents en montagne.

En utilisant des matières recyclées, et en faisant appel à des associations de randonnée bénévoles, on peut faire beaucoup de choses, tout en limitant les dépenses budgétaires.

Enfin, Monsieur Martz invoquait la possibilité de créer des sentiers à thème ou culturels, et je pense qu'ils pourraient avoir leur place dans la promotion du parc naturel de la Gruyère.

Ma question est la suivante :

Qu'en est-il de la situation actuelle du traitement de ce postulat, étant donné son ancienneté ?

J'encourage la Municipalité à s'intéresser un peu aux sports doux, ne nécessitant que peu d'infrastructures. Je vous remercie pour votre attention.

M. le premier Vice-président

Je vous remercie M. Samuelian et je vous propose de soumettre votre question au prochain Conseil sous la forme d'une interpellation.

M. le premier Vice-président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;

- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 23h00, M. Vincent Haldi, premier Vice-président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 3 mars 2021 à 20h00, dans cette même salle au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le premier Vice-président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier

17.12.20

COMMUNE DE MONTREUX
 Transmis à Bien CC / Jéh. CC
☐ par courriel
R 17 DEC. 2020
 ph.: L. Wehrli
C. Neuhauss - Su
Sécher

Conseil communal de Montreux
 Greffe municipal
 Grand' Rue
 1820 MONTREUX

Montreux, le 10 décembre 2020

PETITION

DEMANDE DE DEMOLITION DE LA RUINE AUX COLONDALLES 85

Monsieur le Président,
 Mesdames et MM. les Conseillers communaux,

Nous constatons que depuis plus de 10 ans trône dans les hauts de la Route des Colondalles une ruine de construction non terminée. Après son rachat par un consortium de sociétés suisses, en 2016, nous espérions sa démolition dans le cadre d'un projet de reconstruction. Avec bonheur, nous avons d'ailleurs vu passer une mise à l'enquête de démolition il y a 2-3 ans.

Avec l'annulation du PGA, nous ne souhaiterions pas encore une fois passer une nouvelle décennie, ni même une demi-décennie à supporter cette ruine comme voisinage. Elle ternit l'image de Montreux dans un axe relativement fréquemment utilisé pour entrer ou sortir de la ville depuis et pour l'autoroute. Elle constitue une verrue dans un environnement dont votre service de l'urbanisme ne manque pas d'exiger de la part des voisins, comme de tous les propriétaires montreuviens, un respect strict. Les panneaux publicitaires de 2m de haut qui longent la Rue des Colondalles le long de cette parcelle et la laideur de ce qu'ils laissent apercevoir derrière sur cette friche ne s'alignent guère avec la politique appliquée aux autres propriétaires.

Nous demandons donc aux autorités communales qu'elles interviennent auprès des propriétaires de cette parcelle, située en bordure d'une route de corniche et dans une zone de constructions à faible densité, qui doit permettre de préserver la vue exceptionnelle sur le bassin lémanique, pour qu'ils démolissent la superstructure et entretiennent la parcelle de façon qu'elle soit présentable et ne constitue pas un nid de propagation de Buddleias comme actuellement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et MM. les Conseillers communaux, nos salutations respectueuses.

Liste de signatures en annexe.

Caroline Buff
Route de Sonloup 3
1833 Les Avants

Les Avants, le 5 janvier 2021

Président du Conseil Communal
Grand'Rue 73
1820 Montreux

Concerne : ma démission du Conseil Communal de Montreux.

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que membre du Conseil Communal avec effet immédiat.

Je tiens à vous remercier pour tous les bons moments que j'ai eu le plaisir de pouvoir passer au sein de votre assemblée ces dernières années. Cela a été une vraie découverte, j'ai appris beaucoup et en garderai le meilleur des souvenirs.

Des raisons familiales m'obligent à prendre à regret cette décision.

Je vous souhaite encore plein succès pour l'avenir et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations amicales.

Caroline Buff



De: Isa.Beier@bluewin.ch
Envoyé: vendredi 15 janvier 2021 15:37
À: angelo.giuliano@conseilmontreux.ch
Objet: projets village de Chernex

Importance: Haute

Cher Monsieur le Président,

Nous habitons le même village sans nous connaître ☐ et c'est le Président du conseil communal de Montreux que je souhaite interpeller, avec nos sincères félicitations au passage pour ce mandat : Le village de Chernex est exceptionnel de par son panorama -classé par l'UNESCO- sur le Léman et les Alpes, c'est pour cela que nous avons décidé d'y construire notre maison sur le terrain que nous avons eu la chance d'acquérir il y a 15 ans.

Deux problèmes récurrents nous obligent cependant à vous interpeler, ceci en accord avec nos voisins les plus proches, dans une approche bienveillante et constructive .

1. Le parking à ciel ouvert, route de Sonzier 20. Ce parking est devenu au fil du temps « dépôt d'utilitaires parqués en permanence à ciel ouvert »... : Toutes sortes de véhicules y séjournent en permanence : des caravanes et mobiles homes, dans lesquels leurs propriétaires dorment, bricolent durant le week-end, ce qui crée parfois des nuisances nocturnes...

Ce terrain appartenant à la commune : ne serait-il pas plus utile de créer un espace vert à cet endroit pour les habitants du quartier de plus en plus nombreux -voir les projets de constructions en cours + l'aménagement d'un prochain EMS – avec quelques places à stationnement payant ?

2) Je profite de ce courrier pour faire part d'une autre proposition que j'ai soumise à un municipal de Montreux en juin 2020, laquelle n'a pas reçu de réponse, ni même d'accusé de réception (mes voisins avaient déjà signalé ceci aux autorités compétentes plusieurs fois, mais rien n'a changé): -Le trafic s'intensifiant à Chernex (nouvelles constructions = nouveaux habitants dont des enfants), les usagers de la route ne respectant pas les limitations de vitesse et afin de garantir la sécurité de tous.... : Pourquoi ne pas prolonger la zone 30 à l'heure depuis la sortie de Chernex jusqu'à l'arrêt du mob (avec des bacs ralentisseurs de chaque côté de la route) et créer une zone piéton pour les nombreux enfants et promeneurs/sportifs qui empruntent cette magnifique route de Sonzier...un accident/ choc frontal a eu lieu l'été passé devant chez nous, il est peut-être temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard ...ne pensez-vous pas ?

En espérant que des solutions seront envisagées rapidement, nous vous remercions de votre diligence et comptons sur votre soutien.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Avec mes meilleures salutations.

Isabelle et Daniel Beier
Route de Sonzier 21
CH-1822 Chernex
M : +41 79 691 20 32
E : isa.beier@bluewin.ch

Yolanda LO GATTO
Rue de l'Abeille 3B
1815 Clarens
076 / 822 49 31

Au Président du
Conseil communal
Commune de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Clarens, le 2 février 2021

Cher Président du Conseil communal,

Ayant de grandes interrogations concernant les transformations du site anciennement de la Romande Energie à l'impasse du Châtelard à Clarens et ne trouvant de réponse à mes questions dans les mises à l'enquête de la commune, je me permets de vous écrire.

Ce bâtiment aurait été racheté par la société Briod SA active dans les télécommunications. En effet, selon les informations trouvées sur cette entreprise, cette dernière serait active dans le développement de réseaux à ultra haut débit pour le transport des données à la « vitesse de la lumière » selon son site.

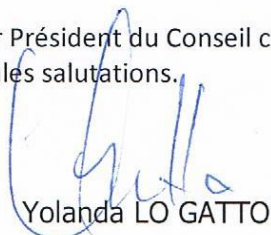
Soucieuse pour la santé des nombreuses personnes habitant autour de ce bâtiment qui est un quartier résidentiel, je vous sollicite pour vérifier que les installations de cette société ne soient pas nuisibles pour notre santé et conforme aux directives.

En effet, cette entreprise dispose sur son toit d'une antenne 5G. Si cette dernière, ainsi que les installations faites sont constamment utilisées pour le transport et le stockage des données à haute vitesse cela pourrait engendrer des rayonnements de haute fréquence nocifs pour la santé.

De plus, cette société a fait installer trois caméras sur ce bâtiment. Ce qui me conforte dans mes interrogations.

Cher Président du Conseil communal, je vous remercie donc de bien vouloir lire ma lettre lors de votre séance et de l'attention que vous porterez à ma demande.

Au plaisir de recevoir de vos nouvelles, je vous présente, Cher Président du Conseil communal, chères conseillères, chers conseillers communaux, mes cordiales salutations.



Yolanda LO GATTO

Annexe : photo du site en question

